



Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-quatrième session

11-15 avril 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux des réunions intersessions

I. Introduction

1. À sa trentième session, en 1997, la Commission de la population et du développement a autorisé son Bureau à tenir des réunions intersessions tous les ans pour préparer ses sessions (E/1997/1/5, par. 52). Par conséquent, la Commission a prié le Bureau de se réunir aussi souvent que nécessaire pour préparer ses sessions annuelles (résolution 2006/1), en soulignant également combien il importait d'établir des rapports écrits sur les réunions du Bureau (décision 2005/2). En application de la résolution 2006/1 de la Commission, le Bureau a tenu trois réunions à New York le 5 novembre 2010 et les 6 et 20 janvier 2011.

2. Brian Bowler (Président), Christophe de Bassompierre ainsi que Suljuk Mustansar Tarar ont assisté à la première réunion du Bureau le 5 novembre 2010. Ont assisté à la deuxième réunion, le 6 janvier 2011, M. Bowler, M. de Bassompierre, M. Tarar, Easton Williams (par liaison vidéo) et Attila Zimonyi. À la troisième réunion, le 20 janvier 2011, étaient présents M. Bowler, M. de Bassompierre, M. Tarar, M. Easton Williams et M. Zimonyi. Le Directeur et d'autres fonctionnaires de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales ainsi que des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont assisté à toutes les réunions du Bureau.

3. Le présent rapport résume les travaux du Bureau et reprend les conclusions et recommandations formulées lors de ses réunions.

* E/CN.9/2011/1.



II. Résumé des travaux du Bureau

A. Organisation des travaux de la quarante-quatrième session de la Commission

4. Le Bureau a examiné l'organisation des travaux de la quarante-quatrième session de la Commission et l'a jugée acceptable.

B. Orateurs de marque

5. Dans sa décision 2005/2, adoptée lors de sa trente-huitième session, la Commission s'est félicitée de l'adoption de la méthode consistant à inviter à ses sessions des orateurs de marque et a prié le Bureau de prendre des dispositions à cet effet et d'en aviser les États membres de la Commission. En application de cette décision, le Bureau a décidé d'inviter trois orateurs de marque à présenter des exposés sur le thème « Fécondité, santé procréative et développement ». Chaque orateur dispose d'une heure pour faire son exposé et se livrer à un dialogue avec les membres de la Commission. Le Bureau a choisi pour orateurs John Bongaarts, Eunice Brookman-Amissah et Amy Tsui. M. Bongaarts, Vice-Président du Conseil de population, a été invité à traiter le thème « Tendances dans le domaine de la fécondité et leurs implications pour le développement ». M^{me} Brookman-Amissah, Directrice d'Africa Alliance for Women's Reproductive Health and Rights, a été invitée à présenter le thème « Relever les défis de la santé procréative » et M^{me} Tsui, Directrice de l'Institut Bill et Melinda Gates pour la population et la santé procréative de l'Université Johns Hopkins, à faire un exposé sur le thème « Améliorer les services de planification familiale pour réaliser la santé procréative pour tous ». Comme le veut l'usage, le Bureau a recommandé que les réunions du groupe de travail soient ajournées pendant ces exposés.

C. Participation de certaines entités des Nations Unies aux travaux de la quarante-quatrième session de la Commission

6. Le Bureau a constaté que le thème de la quarante-quatrième session présentait un intérêt pour de nombreuses entités du système des Nations Unies, et plus particulièrement pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme; (ONU-Femmes), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale. Il a donc demandé au Président de la Commission d'encourager les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies à participer à la session de la Commission et de les inviter à envisager d'organiser des manifestations parallèles. Comme pour d'autres sessions de la Commission, le Bureau s'est félicité de la participation du FNUAP dans l'organisation d'une manifestation parallèle à la quarante-quatrième session.

D. Communication du Président avec les membres de la Commission

7. Le Bureau a demandé à son Président d'adresser à tous les membres de la Commission une lettre insistant sur la nécessité de la présence dans leur délégation à la quarante-quatrième session de spécialistes dans les domaines de la fécondité, de la santé procréative et du développement. En outre, le Président a été prié de signaler aux membres de la Commission les points à l'ordre du jour pouvant faire l'objet de déclarations et de souligner l'intérêt de diverses questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session et de leur indiquer également comment se procurer les versions préliminaires des documents établis pour la session. De plus, il les informera des propositions du Bureau visant à permettre à la Commission de contribuer de manière significative à l'examen ministériel annuel de 2011 effectué par le Conseil économique et social, qui aura pour thème « Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière d'éducation ».

E. Débat général sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la perspective de son vingtième anniversaire

8. Le Bureau a examiné comment la Commission pouvait organiser son examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire, à savoir le débat général sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la perspective de son vingtième anniversaire. Le Bureau a noté que le 22 décembre 2010 l'Assemblée générale avait adopté la résolution 65/234 intitulée « Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 » dans laquelle l'Assemblée a décidé « de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action et les principales mesures pour la poursuite de son application et d'en assurer le suivi afin d'en atteindre pleinement les buts et objectifs » et a décidé également « de convoquer au cours de sa soixante-neuvième session une session extraordinaire qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs ».

9. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé en outre que « la Commission qui doit tenir à sa quarante-quatrième session un débat général sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence internationale, organisera à sa quarante-septième session un débat interactif sur l'état d'avancement du Programme d'action » et a demandé au « FNUAP d'entreprendre, en consultation avec les États membres et en coopération avec l'ensemble des organismes compétents des Nations Unies et les autres institutions internationales concernées, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en se fondant sur les meilleures données et analyses concernant la population et le développement et en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement ». En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général « de présenter

un rapport reposant sur cet examen à la quarante-septième session de la Commission ».

10. Compte tenu des décisions adoptées, de l'orientation donnée par l'Assemblée générale et du fait qu'elle a souligné dans sa résolution 65/234 « combien il importe de préserver les acquis de la Conférence internationale sur la population et le développement, de faire face aux nouveaux défis concernant la population et le développement et à l'évolution de la problématique du développement, et d'intégrer davantage les objectifs de population et de développement dans les mécanismes de développements mondiaux », le Bureau a suggéré que le débat général concernant le point 5 de l'ordre du jour provisoire devrait porter essentiellement sur la façon de consolider les réalisations de la Conférence internationale sur la population et le développement dont le thème général avait pour objet les liens entre la population, la croissance économique durable et le développement durable, ainsi que sur les moyens d'assurer que les questions de population et développement soient intégrées dans les mécanismes de développement mondiaux, notamment la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012 à Rio de Janeiro au Brésil. En gardant cet objectif à l'esprit, le Bureau a décidé, pour ouvrir le débat, d'inviter des fonctionnaires de haut rang des entités des Nations Unies ayant des activités pertinentes à l'intégration des questions de population et de développement dans les mécanismes mondiaux.

F. Relations entre la Commission et le Conseil économique et social

11. Le Bureau a débattu sur la manière dont la Commission peut contribuer à l'examen ministériel annuel de 2011 du Conseil économique et social consacré au thème « Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière d'éducation ». Le Bureau a noté qu'il était reconnu que l'éducation constituait un élément déterminant des processus démographiques. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a souligné l'importance de l'éducation et la trente-sixième session de la Commission a été consacrée au thème de l'éducation. Par conséquent, il importe de renforcer les synergies entre les travaux de la Commission et l'examen ministériel annuel. À cette fin, le Bureau a proposé d'inviter les représentants permanents des États membres qui envisagent de faire une présentation nationale lors de l'examen ministériel annuel à se joindre au débat général de la Commission sur l'intérêt des questions de population et de développement en ce qui concerne le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2011. (Point 6 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session), pour leur permettre d'engager un dialogue mettant en lumière les synergies entre les questions de population et de développement et l'objectif d'améliorer l'éducation dans le monde entier.

12. Le Bureau a approuvé la suggestion du Président d'inviter le Président du Conseil économique et social pour ouvrir le débat sur ce point, comme par le passé. En outre, le Bureau a suggéré qu'un expert soit invité pour présenter les principaux liens entre les processus relatifs aux questions de population et d'éducation.

13. Le Bureau de la Commission a été informé que le Bureau du Conseil économique et social rencontrera les Présidents des commissions techniques le 16 février 2011 pour examiner avec eux les diverses modalités permettant aux commissions techniques de contribuer aux travaux du Conseil économique et social.

Le Président a annoncé qu'il informera le Bureau du Conseil économique et social des propositions du Bureau de la Commission concernant l'examen ministériel annuel.

G. Thèmes spéciaux des prochaines sessions de la Commission

14. Le Bureau a rappelé la décision 2010/101 de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé que le thème spécial de la quarante-cinquième session qui se tiendra en 2012 sera intitulé « Les adolescents et les jeunes ». Le Bureau a noté la nécessité pour la Commission d'établir un programme pluriannuel et a examiné les thèmes qui pourraient être retenus à partir de 2013. Ce faisant, le Bureau a tenu compte des thèmes que la Commission a traités par le passé ainsi que du calendrier des manifestations et activités prévues par d'autres organes concernés des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En particulier, le Bureau a rappelé que l'Assemblée tiendra en 2013 un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ainsi qu'une session extraordinaire en 2014 en vue d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

15. Le Bureau a également rappelé que le Bureau de la Commission à sa quarante-troisième session a recommandé le thème « Migrations internationales et développement » pour 2012 et « Initiatives nationales, coopération internationale et partenariats avec le secteur non gouvernemental » pour 2013, mais a relevé qu'aucun des deux thèmes n'a obtenu un consensus de la Commission à sa quarante-troisième session.

16. Rappelant que le thème général de la Conférence internationale sur la population et le développement a porté sur les liens entre la population, la croissance économique durable et le développement durable et notant que les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012 souligneront les nouveaux défis au regard de la population et du développement et l'évolution de la problématique du développement, dont il faudra tenir compte dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, le Bureau a recommandé comme thème pour 2013 « Population et développement durable ». En portant l'attention de la Commission en 2013 sur les liens entre les dynamiques démographiques et le développement dans une perspective de durabilité, ce thème fournira une base solide au débat sur la mise en œuvre du Programme d'action que la Commission entend organiser à sa quarante-septième session en 2014.

17. Le Bureau a également considéré, compte tenu des décisions de l'Assemblée générale dans sa résolution 65/234, que la Commission aimerait peut-être adopter pour thème de sa quarante-septième session « Évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ».

H. Résolutions et décisions

18. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter les résolutions ou décisions ci-après : a) une décision sur l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de la Commission; b) une décision sur le thème des

quarante-sixième et quarante-septième sessions qui se tiendront en 2013 et en 2014 et c) une décision sur le thème spécial de la quarante-quatrième session « Fécondité, santé procréative et développement ».

19. Comme pour les sessions précédentes, le Bureau a recommandé qu'un groupe de travail soit établi au début de la reprise de la quarante-quatrième session de la Commission pour examiner les questions qui pourraient donner lieu à des résolutions ou à des décisions. Ce groupe de travail devrait commencer ses travaux l'après-midi du premier jour de la reprise de la session de la Commission. Le Bureau a également recommandé que le Président de la Commission fasse distribuer les avant-projets des résolutions et des décisions pour faciliter les délibérations du groupe de travail. Il a en outre demandé que les projets présentés par le Président soient distribués aux membres de la Commission et aux groupes régionaux trois semaines avant la reprise de la quarante-quatrième session.

20. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session et a recommandé qu'il soit identique à celui de la quarante-quatrième session.

21. Un membre du Bureau a mentionné que la Commission aimerait peut-être réunir le point 4 de l'ordre du jour provisoire « Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population » avec le point 3 « Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement », dans la mesure où généralement les États membres se limitent à une seule déclaration couvrant ces deux points. Si cette proposition était acceptée, le point 3 de l'ordre du jour provisoire pourrait être modifié pour s'énoncer de la façon suivante : « Débat général sur les suites données aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement en ce qui concerne les adolescents et les jeunes » tandis que le point 4 de l'ordre du jour provisoire serait supprimé. En outre, compte tenu des décisions de l'Assemblée générale dans sa résolution 65/234 et des recommandations du Bureau concernant les thèmes pour ses sessions de 2013 et 2014, un membre du Bureau a noté que la Commission aimerait peut-être revoir l'inclusion et le contenu du point 5 de l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

I. Réunion d'information à l'intention des membres de la Commission

22. Le Bureau a recommandé que le Directeur de la Division de la population organise au moins trois semaines avant la reprise de la quarante-quatrième session de la Commission, une réunion d'information à l'intention des délégations au sujet de l'état d'avancement de la documentation pour la session, de l'organisation des travaux et des résolutions et décisions qui seront vraisemblablement examinées par la Commission.

23. Le Bureau a souligné qu'il importait que la documentation de la quarante-quatrième session de la Commission soit disponible dans les délais prévus afin de faciliter la préparation des déclarations par les délégations. Le Bureau a approuvé la publication sur Internet des versions préliminaires en anglais sans avoir été revues par les services d'édition des documents.

J. Conclusions et recommandations

24. Le Bureau de la Commission, en vue de sa quarante-quatrième session, s'est réuni trois fois à New York, le 5 novembre 2010 et les 6 et 20 janvier 2011. Les conclusions et recommandations issues de ces trois réunions sont résumées ci-après.

25. Le Bureau a recommandé l'adoption du projet d'organisation des travaux de la quarante-quatrième session de la Commission.

26. Le Bureau a décidé que trois orateurs de marque seraient invités à s'adresser à la Commission sur le thème « Fécondité, santé procréative et développement ».

27. Le Bureau a recommandé que le débat général sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la perspective de son vingtième anniversaire (point 5 de l'ordre du jour provisoire) porte principalement sur la façon de consolider les réalisations de la Conférence internationale sur la population et le développement dont le thème général avait pour objet les liens entre la population, la croissance économique durable et le développement durable, ainsi que sur les moyens d'assurer que les questions de population et développement soient intégrées dans les mécanismes mondiaux de développement, tout particulièrement lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

28. Le Bureau a décidé d'inviter pour ouvrir le débat au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire, des fonctionnaires de haut rang des entités des Nations Unies ayant des activités pertinentes pour l'intégration des questions de population et de développement dans les mécanismes mondiaux.

29. Le Bureau a décidé d'inviter le Président du Conseil économique et social à prendre la parole devant la Commission au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session. Il a également décidé d'inviter les représentants permanents des États membres qui présenteront des exposés lors de l'examen ministériel annuel de 2011 à se joindre au débat sur l'intérêt du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière d'éducation. En outre, le Bureau a suggéré qu'un expert soit invité pour présenter les principaux liens entre les processus relatifs aux questions de population et d'éducation.

30. Le Bureau a recommandé de retenir comme thème pour 2013 « Population et développement durable ».

31. Le Bureau a suggéré à la Commission de prendre en compte les décisions de l'Assemblée générale contenues dans sa résolution 65/234 en choisissant pour thème de sa quarante-septième session en 2014 « Évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ».

32. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter : a) une décision sur l'ordre du jour de la quarante-quatrième session; b) une décision sur le thème de la quarante-sixième session en 2013 et de la quarante-septième

session en 2014; c) une résolution sur le thème de la quarante-quatrième session, à savoir « Fécondité, santé procréative et développement ».

33. Le Bureau a recommandé qu'un groupe de travail soit créé au début de la reprise de la quarante-quatrième session de la Commission pour examiner les questions qui pourraient donner lieu à des résolutions ou à des décisions. Ce groupe de travail devrait commencer ses travaux l'après-midi du premier jour de la reprise de la session de la Commission.

34. Le Bureau a également recommandé au Président de la Commission de faire distribuer les avant-projets des résolutions et des décisions afin de faciliter les délibérations du groupe de travail. Il a en outre demandé que les projets présentés par le Président soient distribués aux membres de la Commission et aux groupes régionaux trois semaines avant la reprise de la quarante-quatrième session.

35. Le Bureau a recommandé que le Directeur de la Division de la population organise, un mois avant la reprise de la quarante-quatrième session de la Commission, une réunion d'information à l'intention des délégations au sujet de l'état d'avancement de la documentation pour la session, de l'organisation des travaux et des résolutions et décisions qui seront vraisemblablement examinées par la Commission.

36. Le Bureau a demandé au Président de la Commission d'adresser à tous ses membres une lettre insistant sur la nécessité de la présence dans leur délégation à la quarante-quatrième session de spécialistes dans les domaines de la fécondité, de la santé procréative et du développement.

37. Le Bureau a demandé au Président de la Commission d'encourager les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies à participer à la session de la Commission et de les inviter à envisager d'organiser des manifestations parallèles.
